Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902498-20260127-2026006-DE

COMMUNE DE SAINT-GOAZEC
Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à vingt heures dix en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur GUILLOU Stéphane, Maire

Date de convocation : 20 janvier 2026 Date d'affichage : 20 janvier 2026
Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 11 Quorum atteint
Etaient présents : GUILLOU Stéphane, Maire - GOUIFFES Jean-Claude - LE MAO Jean-Yves - LEGRIS Jean-Pierre - MELL Marie-Annette - BRONNEC Jean-Vincent - FONTAINE Manuel - MALTRET Aurélie - RIOU Brendan – RIOU Isabelle - THOMAS Anne-Laure
Absents excusés : BUREL-SIMON Karine - CARIOU Aurélie – LE CLEC'H Yannick
Secrétaire de séance : RIOU Brendan

Délibération votée à l'unanimité

Délibération N°2026-006

OBJET : ECHANGE DE PARCELLES A LEIGN HALLEG

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de M. et Mme RENAULT Vincent et Lydia domiciliés 2 Le Pastis 35750 IFFENDIC et propriétaires d'une maison à Leign Hallec qu'ils souhaitent rénover. Afin de finaliser leur projet et de réaliser des travaux d'assainissement individuel notamment, un échange de terrains doit être effectué avec la commune. Cet échange permettra également de mettre à jour la voie communale.

La parcelle E16 d'une superficie de 838 M2 appartenant aux époux RENAULT est divisée comme suit :

- Parcelle E 141 pour 764 M2 environ au profit des époux RENAULT
- Parcelle E 140 pour 74 M2 environ au profit de la Commune

La parcelle E18 d'une superficie de 40 M2 appartenant aux époux RENAULT est divisée comme suit :

- Parcelle E 142 pour 12 M2 au profit des époux RENAULT
- Parcelle E 143 pour 28 M2 au profit de la Commune

La parcelle E19 d'une superficie de 103 M2 appartenant aux époux RENAULT est divisée comme suit :

- Parcelle E 144 pour 91 M2 au profit des époux RENAULT
- Parcelle E 145 pour 12 M2 au profit de la Commune

D'autre part, les nouvelles parcelles E 146 d'une superficie de 81 M2 et E 147 d'une superficie de 19 M2 sont attribuées aux époux RENAULT et proviennent de la voie communale jouxtant la propriété des époux RENAULT.

Ces échanges de parcelles sont effectués sans soulte. Les frais de géomètre et les frais d'échange sont à la charge de M. et Mme RENAULT Vincent et Lydia.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902498-20260127-2026006-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Valide l'échange des parcelles tel que décrit ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour représenter la commune dans toute la procédure et pour signer l'acte ainsi que tous les documents nécessaires à cet échange
- Désigne l'Etude de Maître Caroline LE MEUR, Notaire à GOURIN (56110), 15 Place Stenfort.
- Les frais de géomètre et les frais d'acte sont à la charge de M. et Mme RENAULT Vincent et Lydia

Pour copie conforme
Le Maire, Stéphane GUILLOU

MAIRIE DE ST GONLEC (Finistère)